



Montauban, le 28 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la nouvelle convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et la police municipale de Montauban

L'action complémentaire des forces de sécurité de l'État, d'une part, et des maires par le biais des polices municipales, d'autre part, permet de prévenir et lutter efficacement contre la délinquance en garantissant un continuum de sécurité.

Dans ce cadre, la convention visant à organiser la coopération des différents services a été renouvelée ce jeudi 28 mars 2024 en Préfecture par Vincent Roberti, Préfet de Tarn-et-Garonne, Brigitte Barèges, Maire de Montauban et Bruno Sauvage, Procureur de la République à Montauban, en présence du Directeur départemental de la police nationale et du directeur de la Police municipale de Montauban.

Elle s'appuie sur un diagnostic local de sécurité pour définir les besoins et les priorités : sécurité du quotidien, lutte contre l'insécurité routière, prévention des violences urbaines, lutte contre la consommation de produits stupéfiants et d'alcool, ou encore contre l'habitat indigne et insalubre.

Cette convention de coordination vise à renforcer la coordination entre les polices nationale et municipale au bénéfice de la sécurité des citoyens.

Elle comprend, entre autres, le renforcement des canaux de communication entre les polices, ou encore de nouvelles modalités de recours à la brigade cynophile de la police municipale dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants.

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans, jusqu'en 2027, permettant ainsi de travailler conjointement à l'amélioration de la sécurité de chacun, grâce aux partages de moyens et à une meilleure communication entre services.